

*Réunion du Conseil Municipal
du 1^{er} avril 2021*

compte-rendu du « quart d'heure citoyens »

M Marc BLANCHET : concernant le projet de Maison de Santé Pluridisciplinaire Magné/Coulon, souhaite avoir des informations complémentaires sur le partage des responsabilités et des prises de décisions par chacune des 2 collectivités, craignant que la commune de Coulon soit plutôt « *suiviste* » et estimant qu'une organisation intercommunale plus formelle aurait été plus judicieuse.

Réponse de Dominique GIRET : un partenariat clair et précis entre les deux communes est en cours de formalisation par la rédaction d'une convention cadre qui fixera notamment les conditions de participations financières. Elle servira d'ailleurs de base pour tous les autres projets intercommunaux à venir.

La Commune de Coulon bien que ne portant pas directement ce projet y est très étroitement associée puisqu'elle participe aux différentes études depuis le départ et fait partie du comité de pilotage à part égale en nombre de représentants avec la commune de Magné.

M Michel GUIBOT déplore le mauvais état du chemin longeant la Sèvre entre l'aire de l'Autremont et la rue Élise Lucas

Réponse de Dominique GIRET : il s'agit là d'un chemin de halage, donc propriété privée des riverains qui ont néanmoins l'obligation de laisser le passage aux piétons et aux pêcheurs.

Par tradition, la commune y effectue chaque année un entretien de surface simple (bouchage des trous), programmés d'ailleurs très prochainement, mais ne peut engager de travaux plus importants, n'étant pas propriétaire

Il propose que la commune contacte les propriétaires pour évoquer avec eux la possibilité d'une remise plus importante du chemin.

Mme Lise MAUCLAIR se plaint du démarchage de plus en plus fréquent par des vendeurs en porte à porte et de la circulation de véhicules « suspects » dans son lotissement

Réponse de Fabrice BERJONNEAU : le policier municipal récemment nommé fera une surveillance renforcée dans ce secteur. Il appartient à chacun de signaler, sur les réseaux sociaux ou auprès des services municipaux, tout comportement jugé inhabituel.

M Jean-Claude COURSAUD demande des précisions sur le fonctionnement de la médiathèque Louis Perceau suite au décès de la responsable à l'automne dernier

Réponse de Madame le Maire : la gestion de cet établissement dépend de la Communauté d'Agglomération. Après quelques mois où une seule personne assurait effectivement son fonctionnement, les effectifs sont à nouveau aujourd'hui au complet avec 2 personnes en poste.